



Large succès de l'augmentation de capital d'Amundi d'un montant de 1,4 milliard d'euros dans le cadre du projet d'acquisition de Pioneer Investments

Paris, le 5 avril 2017

Amundi annonce le large succès de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lancée le 14 mars dernier. Le montant final de l'opération¹ s'élève à 1,4 milliard d'euros et se traduit par la création de 33 585 093 actions nouvelles. A l'issue de cette opération, Amundi devient, avec 11,3 milliards d'euros², la 1^e capitalisation boursière parmi les *asset managers* en Europe et la 5^e dans le monde.

Le produit de cette augmentation de capital permettra à Amundi de financer une partie du prix de l'acquisition de Pioneer Investments, la branche de gestion d'actifs du groupe UniCredit, qui s'élève à 3 545 millions d'euros, sous réserve de certains ajustements. Le solde sera financé à hauteur d'environ 1,5 milliard d'euros par les ressources disponibles d'Amundi en utilisant du capital excédentaire, et à hauteur d'environ 600 millions d'euros par de la dette *senior* et subordonnée.

La finalisation de cette acquisition est prévue avant la fin du 1^{er} semestre, conformément au calendrier envisagé.

Commentant cette opération, Yves Perrier, Directeur général, a déclaré : « *le succès de cette augmentation de capital confirme la confiance de nos actionnaires dans notre stratégie de développement. L'intégration de Pioneer Investments renforcera la position d'Amundi en tant que leader européen de la gestion d'actifs et sa dynamique de croissance* ».

Après réalisation de l'augmentation de capital, l'actionnariat d'Amundi sera réparti comme suit :

Actionnaires	% du capital après l'augmentation de capital
Groupe Crédit Agricole ⁽¹⁾	70,0 %
Salariés	0,2 %
Flottant ⁽²⁾	29,8 %
TOTAL	100,0 %

⁽¹⁾ Incluant les participations de Crédit Agricole SA, SACAM Développement et Crédit Agricole Immobilier.

⁽²⁾ Y compris 50 100 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité soit 0,025% du total.

¹ Montant brut, prime d'émission incluse

² Au 4 avril 2017

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie et au Japon.

A l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 31 mars 2017, la demande totale s'est élevée à environ 70 099 352 actions, correspondant à un taux de souscription d'environ 209 % :

- 33 568 953 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 99,95 % des actions nouvelles à émettre ;
- la demande à titre réductible a porté sur 36 530 399 actions nouvelles, et ne sera donc que partiellement allouée à hauteur de 16 140 actions nouvelles (représentant environ 0,05 % des actions nouvelles à émettre).

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions nouvelles interviendront le 10 avril prochain. Les actions nouvelles porteront jouissance courante, et auront donc droit au dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale qui se tiendra le jeudi 18 mai 2017. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes d'Amundi et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0004125920.

A l'issue de cette augmentation de capital, le capital social d'Amundi sera composé de 201 510 562 actions de 2,5 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 503 776 405 euros.

Information du public

Un prospectus rédigé en langue française, constitué (i) du document de référence d'Amundi enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 13 mars 2017 sous le numéro R.17-006 et (ii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 17-095 en date du 13 mars 2017 est disponible, sans frais, au siège social d'Amundi, 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, sur le site internet d'Amundi (www.le-groupe.amundi.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Amundi attire l'attention du public sur les facteurs de risques présentés au Chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise » et au Chapitre 5 « Gestion des risques et adéquation des fonds propres » du document de référence et au Chapitre 2 « Facteurs de risque » et à la Section 10.5 « Informations relatives à l'Acquisition de Pioneer » de la note d'opération.

A propos d'Amundi

Cotée depuis novembre 2015, Amundi est le *leader* européen en termes d'encours et figure parmi les premiers gestionnaires d'actifs au monde^(*), avec plus de 1 000 milliards d'euros sous gestion dans le monde. Avec six plates-formes de gestion dans les principaux bassins financiers internationaux, Amundi a gagné la confiance de ses clients par la profondeur de sa recherche et son expérience de marché. Amundi est le partenaire de confiance de 100 millions de clients particuliers, de 1 000 clients institutionnels et de 1 000 distributeurs dans plus de 30 pays, et conçoit des produits et services innovants et performants pour ces types de clientèle, adaptés à leurs besoins et profils de risque spécifiques.

Rendez-vous sur www.le-groupe.amundi.com pour plus d'informations.

(*) N°1 en montant total d'actifs sous gestion des sociétés de gestion ayant leur siège social principal situé en Europe continentale – Source : IPE, « Top 400 asset managers », publié en juin 2016 sur la base des encours sous gestion à fin décembre 2015

Contact Presse:

Natacha Sharp
Tel. +33 (0)1 76 37 86 05
natacha.sharp@amundi.com

Contacts Investisseurs:

Anthony Mellor
Tel. +33 (0)1 76 32 17 16
anthony.mellor@amundi.com

Annabelle Wiriath
Tel. +33 (0)1 76 32 59 84
annabelle.wiriath@amundi.com

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie et au Japon.

Calendrier de communication financière

- 28 avril 2017 : publication des résultats du 1er trimestre 2017
- 18 mai 2017 : Assemblée générale des actionnaires
- 28 juillet 2017 : publication des résultats du 1er semestre 2017
- 27 octobre 2017 : publication des résultats des neuf premiers mois 2017

Disclaimer

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat de titres d'Amundi.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'Augmentation de Capital envisagée ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'autorisation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat de titres d'Amundi peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Amundi n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La distribution du présent communiqué de presse dans certaines juridictions peut être limitée par la loi.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « Etats Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres. Par conséquent, les titres d'Amundi peuvent être offerts dans les Etats Membres uniquement (a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par Amundi d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de titres » dans un Etat Membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les Etats Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les Etats Membres ayant transposé la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué de presse est destinée uniquement à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, sous réserve des lois applicables, ou (ii) sont des investisseurs professionnels visés par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), ou (iii) répondent aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth bodies corporate, unincorporated associations and partnerships and trustees of high value trusts ») de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres d'Amundi ne seront disponibles et ne pourront être offerts ou émis qu'à de telles Personnes Habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat ou de la souscription des titres ne pourra être réalisé qu'avec de telles Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée ne doit pas utiliser ou se fonder sur ce communiqué de presse ou l'une quelconque des informations qu'il contient.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie et au Japon.

Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou d'achat de titres ou une quelconque sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres d'Amundi aux Etats-Unis d'Amérique. Les titres ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Les titres d'Amundi n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Amundi n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public de ses titres aux États-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis (y compris dans leurs territoires et dépendances et tout Etat des Etats-Unis), du Canada, de l'Australie ou du Japon.